

DEPARTEMENT

VOSGES

ARRONDISSEMENT

SAINT-DIE-DES-
VOSGES

CANTON

BRUYERES

MAIRIE

BOIS DE CHAMP

Date de la convocation

22 septembre 2026

OBJET :

**Avis sur la demande
d'autorisation
environnementale de
la SAS Vosges
Promobois**

En Exercice : 11

Nombre de présents : 11

Procurations : 0



**REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2026-35

*L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 17h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques CAVERZASI, Maire.
La séance a été publique.*

Etaient présents : Mesdames Muriel BIZOT, Bernadette HOLLARD, Martine PIERRE, Angélique SCHMITT et Catherine VIAL, Messieurs Claude ANTOINE, Jacques CAVERZASI, Luc CHARNOTET, Patrick DEJAEGER, et Thierry CHERRIERE et Philippe LARANGE.

Absent(s)excusé(s) : néant

*Monsieur Claude ANTOINE a été élu secrétaire de séance.
Formant la majorité des membres en exercice.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.*

M. le Maire expose au Conseil municipal le projet porté par la SAS Vosges Promobois, relatif à la création d'une plateforme de 2 400 m² destinée au stockage de plaquettes forestières de bois de classe A et de classe B.

Il précise que, conformément à l'article R.181-18 du Code de l'environnement, le Conseil municipal est appelé à émettre un avis dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Vosges Promobois, relative à la création d'une plateforme de 2 400 m² destinée au stockage de plaquettes forestières de bois de classe A et de classe B.

Extrait certifié conforme.

Jacques CAVERZASI

Jacques CAVERZASI
2026.09.29 11:08:04 +0200
Ref:11856713-17913249-1-D
Signature numérique
le Maire